

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
Séance du 20 septembre 2012 à 20 heures 30.

Nombre de conseillers en exercice : 10

Présents : MOREAU Denis (Maire), FREY Lucette (2^{ème} Adjoint), GAY Williams (1^{er} Adjoint), BOSSU Didier, JACQUEMARD Fabien, MAITREJEAN Hubert, TARBY Alexandra.

Absents excusés : GUIGNAT Isabelle, JEANNIN Jean-Philippe, REVERDY Laurent (procuration MOREAU D.).

Absent :

Secrétaire de séance : MAITREJEAN Hubert

Convocation : 13/09/2012

Affichage : 13/09/2012

Votants : 07

- Approbation à l'unanimité du CR du CM du 05/07/2012.

ORDRE DU JOUR

1°) REGULARISATION DELIBERATION CARTES PECHE NUIT CARPE:

Tarif forfaitaire 25 € nuit, uniquement les vendredis.

Accord à l'unanimité.

2°) DECISION MODIFICATIVE BUDGET INVESTISSEMENT:

c/ 6811042 + 125,00 € et c/ 280417 + 124,00 €

Accord à l'unanimité.

3°) DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ABRIS BUS:

Le devis s'élève à 4 765,00 € HT.

La subvention du Conseil Général est de 50% dans la limite de 4 000,00€ soit 2 000,00€

Accord à l'unanimité.

4°) MODIFICATION REGLEMENT URBANISME LOTISSEMENT SUR VILLE:

Le CM apporte modification de l'article 4 du règlement de 1973 et autorise les constructions annexes indépendantes (type abris de jardin ...) selon la loi d'urbanisme en vigueur.

Le CM approuve à l'unanimité.

5°) PROJET ROUTE DU PATRIMOINE RELIGIEUX:

La CCPHJ a lancé un projet concernant la mise en place d'une route des patrimoines religieux sur l'espace territorial Nozeroy – Champagnole - Salins les Bains.

Après explications et discussions le CM décide de ne pas adhérer au projet, la commune ayant d'autres priorités.

6°) DEVIS ET POINTS EN COURS:

- Eiffage point à temps. Pas de planning de travaux malgré plusieurs rappels. Un nouveau rappel sera fait par Lettre Recommandée si nécessaire.
- Binetruy réfection Chemin de Vannoz et curage fossés en cours.
- PRATI Etang en cours de réalisation.
- Aménagement entrée Sud Village. Première réunion le lundi 10 septembre. Prise de contact et état des lieux.
A voir visionnage par caméra des réseaux eau pluvial et relevé topographique.

7°) RENFORCEMENT RESEAU BASSE TENSION ERDF/SIDEC:

Suite à plusieurs réclamations, ERDF a effectué des mesures de tension, il en résulte une tension minimale de 198 V sur certains secteurs. Des travaux nécessaires au renforcement du réseau basse tension devront être réalisés. Le CM autorise le Maire à contacter les services du SIDEC pour donner suite à ce dossier.

8°) DIVERS :

- SNCF : Passage à niveau (Duboz) 2 bandes balise à refixer, travaux à réaliser sur garde corps du pont Route de Californie. Les services de la DDT prendront contact avec la commune courant septembre pour une visite de sécurité.
- Règlementation village zones 30 Kms : Points concernés: Lotissement Sur Ville, Quartier Route de St Germain. Ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain CM.

- Point Sivos : Rentrée 107 élèves dont 2 de 2ans et 2 de plus au 1^{er} janvier. 12 élèves du Pasquier.
Garderie : Bonne fréquentation le midi (à charge des communes 8 719,00€)
Projet école : Classe verte CM1 CM2 : 6 500€ dont 1/3 de participation Sivos.
Cours de natation Lagon / Chalain : 2 000€ à charge du Sivos. Le CM donne priorité à la classe verte.
Concernant le projet de construction 2 réunions ont eu lieu avec M. Pernot Clément de la CCPHJ mais rien d'abouti.
- Info : Fauchage Ent Raymond 2^{ème} passage 992.68 €
Remplacement chauffe eau appart mairie 769.00 €
Achat débroussailleuse 600.00 €
Jur'à cheval : Classement en 5^{ème} catégorie sécurité incendie.
Remerciements Jurazimut weekend sportif du 25 août.
- Etang achat poissons : Le CM donne son accord pour une commande de 3 000€ à définir par la commission.
- Passages piétons à repeindre : Le CM donne son accord.
- Programmation Salle écluse : prévision repas personnes âgées le dimanche 2 décembre (sous réservé).
- Déplacement du bac à verre : essai sur Route de Valempoulière.
- Motopompe : Un contact sera pris avec le musée des pompiers.
- Une réflexion sera à voir pour le ménage des locaux de la mairie.
- Rappel : Prochain passage ALCG le Lundi 1^{er} octobre.

La séance est levée à 23 H 30

Vu par Nous, Maire de la Commune de LE PASQUIER pour être affiché à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 août 1884.

Le Maire,
Denis MOREAU